

## DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

COMMUNE de :

# RÉVISION des LISTES ELECTORALES

## AVIS de DÉPOT et d’AFFICHAGE des TABLEAUX RECTIFICATIFS

Les tableaux rectificatifs de la liste électorale, de la liste électorale complémentaire établie pour l’élection des représentants au Parlement européen, ainsi que de la liste électorale complémentaire établie pour les élections municipales, contenant les inscriptions et les radiations opérées, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 9 janvier 2015 par la commission administrative, ont été ce jour :

1) déposés au secrétariat de la mairie, où du 11 au 20 janvier 2015 inclus, tout électeur pourra en prendre connaissance et faire valoir ses réclamations devant le tribunal d’instance.

Dans le même délai, tout électeur inscrit sur les listes électorales de la commune, pourra réclamer l’inscription d’un électeur omis ou la radiation d’un électeur indûment inscrit ;

2) affichés sous forme d’une copie, aux lieux accoutumés.

A

, le 10 janvier 2015

Le MAIRE,

*Cachet de la Mairie,*